



Autorisation de Sortie en Primaire (du CP au CM2)

Afin de fluidifier la sortie des élèves, votre enfant, à partir du CP, pourra être autorisé à sortir seul de l'établissement s'il est porteur de la carte ci-après.

Cette carte que vous aurez imprimée en couleur, remplie, signée et sur laquelle vous aurez collé une photo, devra être remise à votre enfant dans son cartable pour le jour de la rentrée (1^{er} septembre 2026).

Cette carte permettra à votre enfant de quitter seul l'établissement à 16h30 tous les jours (pas de possibilité de moduler).

Concernant la sortie de l'étude à 17h45 : pas de carte. Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul de l'étude, devront envoyer un mail au secrétariat ecole@jandchatou.fr

Comptant sur votre compréhension.

S. Siguier

AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2026 / 2027

AUTORISATION DE SORTIE ANNÉE 2026 / 2027

L'élève.....

Colle ta
photo
ici

En classe de

Est autorisé(e) à sortir seul(e) de
l'école à 16h30.

Signature des 2 parents :

L'élève.....

Colle ta
photo
ici

En classe de

Est autorisé(e) à sortir seul(e) de
l'école à 16h30.

Signature des 2 parents :